

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 2459 à 2468

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 12

À la fin de la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« deux ans »

les mots :

« un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter à une année la durée des accords de maintien dans l'emploi.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2459	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2460	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2461	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2462	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2463	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2464	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2465	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2466	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2467	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2468	de	M.	André CHASSAIGNE